

## DÉLIBÉRATION N°DL20260054 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 07 AVRIL 2026

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/04/2026 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (à compter de 19h05) ; M. Benoit FABRE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT (à compter de 19h10) ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 18h30) ; M. Jerome JULVE ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Victor PEREIRA ; Mme Florence BERSOT-DERMETROSSIAN ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Philippe QUOY ; M. Erick SCHAEFFER ; M. Luc CHEVALLIER ; Mme Sylvie REBAUD ; Mme Florence VANELLE ; Mme Patricia VIALON ; M. Mathieu VIALLATTE ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Djamila SAIDANI ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Gaëlle DESORME ; Mme Daryne BELKORCHIA ; M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ; Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS (jusqu'à 19h05)

M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Daryne BELKORCHIA (jusqu'à 19h10)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à M. Mathieu VIALLATTE (jusqu'à 18h30)

Mme Catherine MOIROUD a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

**M. Axel DUGUA** expose ce qui suit :

Le Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les villes (SITIV) est constitué des communes de Corbas, Givors, Grigny, Rive-de-Gier, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et Saint-Chamond.

Depuis 1972, il met en œuvre des compétences et des moyens techniques au service des communes adhérentes. Il contribue à la maîtrise des technologies de l'information dans le cadre de sa mission de service public. Centre de ressources et de compétences intercommunales, il favorise les échanges et le partage d'expériences entre les communes.

Ses actions vont du conseil à la maintenance des serveurs en passant par la mutualisation des achats et des formations.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la commune de Saint-Chamond adhère au SITIV pour les compétences de base ainsi que pour la mutualisation des investissements, le personnel du service informatique restant communal.

La commune de Saint-Chamond dispose de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants afin de la représenter au sein du comité syndical.

Le mandat des délégués de la commune ayant pris fin avec le récent renouvellement du conseil municipal, il convient de remplacer les délégués sortants et de désigner, les nouveaux représentants de la commune au sein de cette instance. Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-7 du code général des collectivités territoriales, le remplacement des délégués sortants, par le conseil municipal de la commune, a lieu à scrutin secret à la majorité absolue, sauf si le vote à main levée est accepté à l'unanimité des présents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 28 voix pour,

11 abstentions M. Jean-Marc LAVAL ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Luc DEGRAIX ;  
Mme Marlène MAURY ; M. Stéphane PARRIN ; Mme Isabelle SURPLY ;  
Mme Estelle LARCA ; M. Samuel BOUGHZALA ; M. Jean MINNAERT ;  
Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Julien GIRAUDO

#### **DÉCIDE :**

- **de désigner** des représentants de la commune au sein de cette instance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote à main levée ayant été accepté à l'unanimité des présents, à l'issue du vote sont élus :

titulaires : M. DUGUA Axel , M. DESHAYES Pierre-Mary

suppléants : M. SCHAEFFER Erick, M. Fabre Benoît

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 08/04/2026



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*